

Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier
Compte-rendu de la réunion du Lundi 23 janvier 2017

Présents : Monique ALIES, Bernard ARNOULD, Michel ARVIEU, Claude BARTHELEMY, Annie BEL, André BERNAT, Jacques BERNAT, Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE, Albert BOUSQUET, Jean-François BRU, Claude CHIBAUDEL, Marie-Renée COEURVEILLE, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Alain DEJOB, Michelle FONTANILLES, Didier GRANIER, Eric HOULES (suppléant), Michel LEBOND, Jean-Louis LIQUIERE, David MAURY, Jean MILESI, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Bernard ROUVE, Jean-Paul SAUNAL, Michèle SICARD, Anne-Claire SOLIER, Marc TOURRET, Cyril TOUZET, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

Excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Luc JACQUEMOND à pouvoir à Claude CHIBAUDEL, Jean-Marc NEGRE pouvoir à Cyril TOUZET, Fernande SINGER pouvoir à Jean MILESI, Bernard VIALA pouvoir à Jacques BERNAT

Mme Annie Bel est désignée secrétaire de séance.

Mr le Président ouvre la séance en demandant s'il y a des observations sur le compte rendu du 13/01/2017 et s'il peut être validé.

Mme Aliès fait remarquer que les vice-présidents n'ont pas été élus à l'unanimité ni à main levée. Elle s'abstient.

Il n'y pas d'autre abstention, le compte-rendu est validé.

▪ **Indemnités de fonction :**

La Communauté de Communes change de strate démographique. L'application des grilles au taux maximal conduit à une augmentation de 24000€ par rapport aux indemnités de fonction cumulées des 3 communautés de communes pour 2016. Mr le Président propose de maintenir au niveau de 2016 le montant global des indemnités et donc de diminuer les indemnités de fonction mensuelles comme ci-dessous :

Président : 35 % soit 1338.50 € brut

1^{er} vice-président : 16.50 % soit 631.01 € brut

2^e vice-président au 8^e vice-président : 10 % soit 382.43 € brut

Tous les Conseillers Communautaires valident les indemnités de fonction.

▪ **Inscription dans les commissions :**

Demande de Mme Aliès de bien définir le contenu des commissions.

Les élus sont invités à s'inscrire dans les commissions.

Les inscriptions restent ouvertes, le tableau sera complété au prochain conseil communautaire.

La composition des commissions sera confirmée et validée au prochain conseil.

Commission travaux/voirie : 1^{er} VP Monique Aliès

Programmation des travaux de voirie et des travaux dans les communes.

Commission équipement culturels, sportifs et équipements touristiques : 2^e VP Annie Bel

Réseau bibliothèques, gestion école de musique, cinéma, piscines, gymnase, camping...

Commission économie et zone d'activités : 3^e VP Jacques Bernat

Economie, fonds de concours pour les projets de développement des entreprises artisanales...

Commission environnement, déchetterie et OM : 4^e VP Claude Barthélémy

3 déchetteries sur le territoire

Commission aménagement de l'espace : 5^e VP Patrick Rivemale
PLUI à créer, habitat (accompagnement des opérations habitat dans les communes les plus isolées)...

Commission Promotion du Tourisme : 6^e VP Michel Wolkowicki
Promotion du Tourisme dont création Office de Tourisme
Projets structurants de dimensions culturelles et environnementales : Statues Menhirs, écomusée, itinérance randonnée

Les commissions « équipements culturels, sportifs et touristiques » et « promotion du tourisme » seront amenées à travailler ensemble sur certains projets (statues-menhirs, itinérance,...).

Commission numérique : 7^e VP Anne-Claire Solier
Développement numérique, amélioration du service, création d'un journal, site internet, développement des outils internes, mesurer les effets des politiques dans le temps

Commission action sociale : 8^e VP Cyril Touzet
Se décline en plusieurs parties :
Enfance et jeunesse : micro-crèche, Halte-Garderie, RAM, accueil de loisirs
Séniors : dépendance / EHPAD
CIAS
Réseau de santé

Jean Milési demande d'inscrire deux thématiques qui mériteraient d'être abordées :

- Forêt : territoire porteur, problème sur restructuration des forêts existantes, améliorer la rentabilité des forêts publiques, donner aux propriétaires l'envie d'en faire autant,
- Energies renouvelables : projets difficiles, travailler sur la communication

▪ **Projet d'élaboration des statuts** :

Reprise des statuts des anciennes communautés de communes.

Les statuts doivent être précisés pour porter le projet de maison de santé de Belmont et de St-Sernin.

Mr le Président informe qu'il faut définir l'intérêt communautaire pour la compétence action sociale dans l'attente de l'adoption des statuts afin d'intégrer les maisons de santé.

Ce qui permettra à la communauté de communes de déposer en son nom un dossier de demande de subvention pour la DETR 2017.

L'action sociale sera composée des MSP, halte-garderie et micro crèche, centre de loisirs, EHPAD.

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité l'intérêt communautaire pour la compétence action sociale

▪ **Maison de santé-pluri professionnelles**

La parole est donnée à Mr Bernard Arnould pour présenter le projet de MSP.

Il convient de parler plutôt de réseau de santé. Les professionnels de santé ont contribué à la définition d'un cadre d'organisation fonctionnelle leur permettant de travailler ensemble : organisation territoriale, organisation juridique et dimension architecturale.

Pourquoi ce projet ?

Constat de déserts médicaux (de moins en moins de médecins pour population équivalente).

L'objectif est de conjurer cette fragilité.

Il y a 10 ans = 7 à 8 médecins. En 2017 = 4 médecins

Population du secteur très âgée, vieillissante donc fragile. Personnes isolées

Situation préoccupante aussi sur le plan institutionnel :

3^e secteur du sud Aveyron qui accueille des structures médico-sociales

Dimension sanitaire et économique

Objectif : faire venir des médecins cependant ces nouveaux médecins veulent :

- travailler en groupe d'où la nécessité de travailler en réseau,
- avoir à proximité des outils performants et mutualisés, mode de vie personnel qui se conjugue avec mode de vie professionnel
- un emploi pour les conjoints

D'où l'importance de développer un projet qui rend un territoire attractif.

Comment faut-il procéder ?

regrouper les professionnels de santé, prise de conscience des élus, création d'une association loi 1901

Construction d'un projet multi sites sous l'égide de l'ARS (pendant 1 an et demi) : diagnostic territorial, projet de santé, projet professionnel : avis très favorable de l'ARS

Construire un projet architectural, quelques esquisses ont été faites.

3 sites : Camarès : privé / Belmont et St Sernin : public

Faire vivre le réseau, assurer une continuité des soins.

Coût : estimation réalisées : environ 1 063 950.00 € HT (site Belmont) / 108 855.00 € HT (site St-Sernin)

Subventions : MSA, Leader, Etat, Conseil Départemental et Régional

Mr Rousset demande les coûts de fonctionnement qu'il y aura.

B. Arnould : actuellement ne peut pas donner des réponses concernant le fonctionnement

J-F Rousset : les médecins libéraux devraient payer 1% du chiffre d'affaire

B. Arnould : actuellement rien n'est établi. Répondra à cette question dans les 3 à 6 mois qui se construira avec les élus.

La finalité c'est de réussir à faire venir de médecins

Aussi il faudrait travailler avec l'ARS afin d'être classé en zone sous médicalisée, ce qui permettrait aux médecins d'accéder à une prime à l'installation.

J. Bernat : la question de ce soir c'est de déposer un dossier de demande de subvention dans les délais.

Mr le Président précise que les choses vont s'affiner et propose de délibérer concernant le projet de maison de santé pour pouvoir redéposer les dossiers de demande de subvention.

Mr Bernard Arnould ne prend pas part au vote.

Tous les conseillers communautaires valident la délibération.

▪ **Projet Camping - DETR:**

Coût 350 000 € de travaux / 60 000.00 € d'équipement

Subvention environ 60 %.

Il faut redéposer un dossier de demande de subvention DETR 2017

Tous les conseillers valident la délibération.

▪ **Transport à la demande secteur St-Sernin :**

Mr le Président propose de renouveler le marché.

Le conseil communautaire autorise le président à lancer l'appel d'offres.

▪ Désignation des délégués aux différents syndicats ou organismes

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Agence départementale Aveyron Ingénierie	Monique ALIES	-
CNAS	Cyril TOUZET	-
CRDA	Bernard ROUVE	-
PNRGC	Bernard ARNOULD	Claude CHIBAUDEL
GAL Grands Causses	Monique ALIES	Jacques BERNAT
SIEDA	Michèle FONTANILLES	Franck COUDERT
	Anne-Claire SOLIER	Jean-Louis LIQUIERE
	Marc TOURRET	Cyril TOUZET
SMICA	Anne-Claire SOLIER	-
SYDOM	Jean-François ROUSSET	Claude BARTHELEMY
CIAS	Michel ARVIEU	-
	Bernadette BOULANGER -ROUQUETTE	-
	Marie-Renée COEURVEILLE	-
	Michèle FONTANILLES	-
	Jean MILESI	-
	Jean-Marc NEGRE	-
	Vivianne RAMONDENC	-
	Cyril TOUZET	-
Entente Intercommunale Abattoir Sud-Aveyron	Jean-Louis LIQUIERE	-
	David MAURY	-
	Patrick RIVEMALE	-
Agribiogaz du Rougier	Patrick RIVEMALE	Marie-Renée COEURVEILLE
Comité de Pilotage projet Statues Menhirs	Monique ALIES	-
	Annie BEL	-
	Albert BOUSQUET	-
	Franck COUDERT	-
	Michèle FONTANILLES	-
	Jean-François ROUSSET	-
	Anne-Claire SOLIER	-
	Cyril TOUZET	-
	Michel WOLKOWISKI	-
Délégué auprès ANEM	Jean MILESI	-

▪ CLECT :

Mr le Président donne lecture du projet de délibération.

Mr le Président propose de créer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Au regard des règles souples participant à l'organisation de ladite instance, il est proposé que cette commission soit composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune ; ces derniers devant être impérativement des conseillers municipaux, soit désignés par le maire, soit par le conseil municipal.

Aussi, dans la continuité de cette décision, il est proposé de déterminer sa composition comme suit : un représentant titulaire représenté par le Maire et un représentant suppléant par commune, étant précisé que les modalités de désignation du délégué suppléant sont laissées à la libre appréciation de chaque commune, à savoir : désigné par le Maire ou le conseil municipal.

Tous les conseillers communautaires valident la création de la CLECT et approuvent la représentation des communes membres au sein de cette commission comme suit : un titulaire (représenté par le maire) et un suppléant par commune membre.

▪ **Commission d'appel d'offres :**

Mr le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'élire les délégués de la commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres sera composée de Mr le Président et les délégués élus :

Titulaires :

- Monique ALIES
- Patrick RIVEMALE
- Jacques BERNAT
- Annie BEL
- Albert BOUSQUET

Suppléants :

- Anne-Claire SOLIER
- André BERNAT
- Cyril TOUZET
- Patrice VIALA
- Jean-Louis LIQUIERE

▪ **Personnel :**

Tableau des effectifs :

Mr le Président propose de valider le tableau des effectifs.

Au 01/01/2017, il y a 43 postes permanents soit 33.88 ETP

Le tableau des effectifs est adopté à l'unanimité

Emploi d'avenir :

Il est nécessaire de délibérer pour le maintien des deux emplois d'avenir.

Mr le Président donne lecture du projet de délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de maintenir les deux emplois d'avenir à temps complet à compter du 01/01/2017 et autorise Mr le Président à signer les avenants et tout acte nécessaire à la continuité de la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat.

Remplacement des agents indisponibles :

Mr le Président donne lecture du projet de délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président pour la durée de son mandat à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles et charge Monsieur le Président de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, de leur expérience et de leur profil.

Accroissement temporaire d'activité :

Mr le Président donne lecture du projet de délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président pour la durée de son mandat à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 – 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois).

Heures supplémentaires et complémentaires agents titulaires et non-titulaires :

Mr le Président donne lecture du projet de délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'instaurer le paiement d'heures supplémentaires ou complémentaires (pour les agents à temps non complet) pour le personnel titulaire et non titulaire. En effet, en certaines périodes, une surcharge de travail oblige les agents à effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires.

Adhésion au CNAS

Mr le Président donne lecture du projet de délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide l'adhésion au CNAS

Mr Cyril TOUZET représentera la Communauté de Communes.

▪ DETR voirie 2017 :

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier doit actualiser le dossier de demande de subvention au titre de la DETR voirie 2017.

En conséquence, il propose au Conseil Communautaire d'inscrire les programmes suivants pour élargissement, re-profilage, renforcement de voies ou/et réfection des revêtements dans le dossier de demande de subvention DETR voirie 2017 :

Voirie locale - programmation annuelle :

Secteur Belmont : 134 604.90 € HT

Secteur Camarès : 115 000.00 € HT

Secteur St-Sernin : 118 450.00 € HT

Travaux de réparation de dégâts causés par les intempéries :

Secteur St-Sernin : 24 814.60 € HT

Travaux liés au désenclavement hivernal :

Secteur St-Sernin : 18 667.60 € HT

Le coût prévisionnel global s'élève donc à **411 532,10 € hors taxe**, soit 493 838,52 € TTC.

Il propose le plan de financement prévisionnel suivant :

- DETR sur programme annuel (30%)	:	110 414,97 €
- DETR Intempéries (40%)	:	9 925,84 €
- DETR Désenclavement hivernal (30%)	:	5 600,28 €
- Autofinancement	:	367 897,43 €
TOTAL		411 532,10 € HT

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve les programmes de travaux et le plan de financement proposés, sollicite pour ces travaux l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 au titre de la voirie locale pour le programme annuel d'investissement, le programme de réparation des dégâts d'intempéries et le programme de désenclavement hivernal, autorise Mr le Président à effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation des dits travaux et solliciter les subventions au titre de la DETR 2017.

▪ Question Diverses :

Mr Le Président propose que les conseils communautaires se déroulent soit le mardi soit le mercredi à 20 h 30.

Pour le bureau, il sera soit le mardi ou soit le mercredi (de la semaine avant le conseil communautaire) à 17 h.

M. Aliès rappelle que le siège est à Belmont, et qu'il doit exercer de plein exercice.

Le siège doit exister.

Il avait été décidé que les finances soient à Camarès, les ressources humaines et l'administration générale à Belmont et les OM à St-Sernin. Il faut impérativement mettre en place cette organisation.

C. Chibaudel : cette organisation va être mise en place comme cela avait été convenu.

B Rouve demande si les conseillers pourront être destinataires des comptes rendus des commissions.

Levée de la séance : 23 h

Le Président,

Claude CHIBAUDEL

